

Commune de Sauvelade

www.sauvelade.fr

ANNÉE 2015

Ouverture de la Mairie au public
(Avec permanence Maire ou
Adjoints)

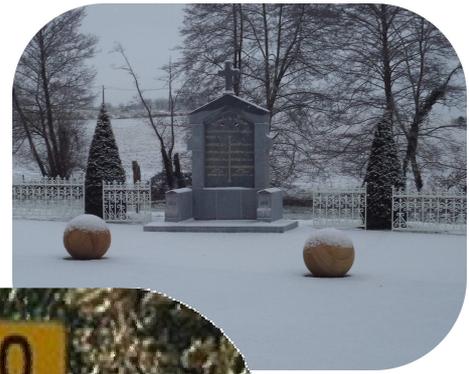
Mardi 16h00 à 17h30

Vendredi 11h00 à 12h30

Tél. 05.59.67.60.59

Mail : mairie.sauvelade@wanadoo.fr

Site: www.sauvelade.fr



LE MOT DU MAIRE



Sauveladaises, Sauveladais,

Tout d'abord, je tiens à remercier Nadine, Valérie et Laure qui ont travaillé pour élaborer ce bulletin municipal.

L'année 2015 aura été marquée par de tristes événements, attentats, aléas climatiques... 2015 a aussi été une année d'élections, avec les Départementales et les Régionales. Nous construisons des territoires toujours plus grands, pourquoi ? Une volonté de simplification organisationnelle, des économies ? Il n'est pas certain que le résultat soit à la hauteur des souhaits exprimés. Dans ce nouveau découpage administratif, sachez que la commune et ses élus demeurent plus que jamais les interlocuteurs des populations locales.

En 2016, nous nous engageons à continuer à œuvrer pour notre village et ses administrés. Deux projets importants seront prioritaires :

- achever les travaux de l'église
- rénover et aménager l'abbaye

Pour l'abbaye, un architecte a été retenu parmi les huit candidats ayant répondu à l'appel d'offre à candidature. Il s'agit du cabinet W- ARCHITECTURES de Tarbes qui a conduit les travaux de l'église. Nous allons finaliser les plans, rechercher des subventions et établir un plan de financement. Nous allons également continuer à travailler pour notre village et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. Enfin, je terminerai par une pensée pour nos concitoyens qui ont des problèmes de santé ou qui sont dans la peine.

Je vous souhaite une bonne année 2016 à toutes et à tous.

Bien fidèlement.

Le maire
J.C. MORERE



ETAT CIVIL

06.06.2015 Régine PLAA et Jean-Louis LOUSTAU

29.08.2015 Thomas NICOLAS

08.10.2015 Grace SOLBES

17.10.2015 Héloïse DABADIE

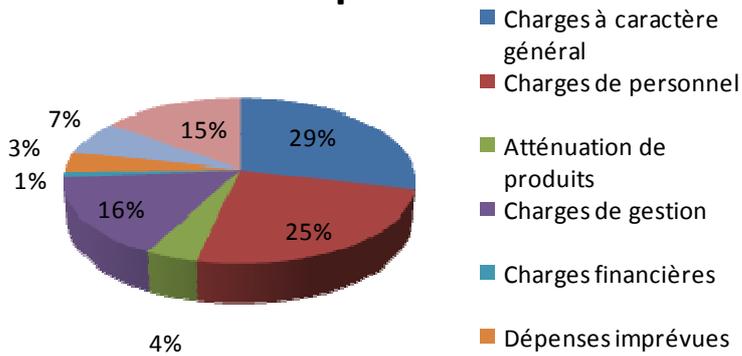


01.06.2015 Raymonde LASSERRE

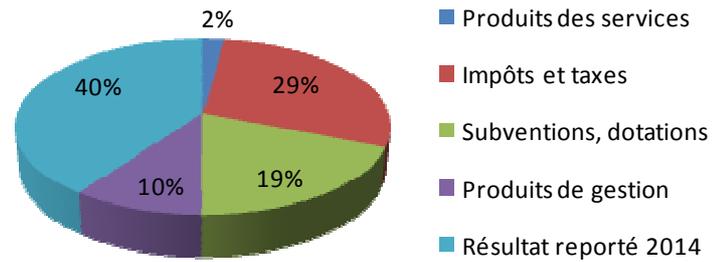
BUDGET PREVISIONNEL 2015

Section de fonctionnement : 274 633 €

Dépenses

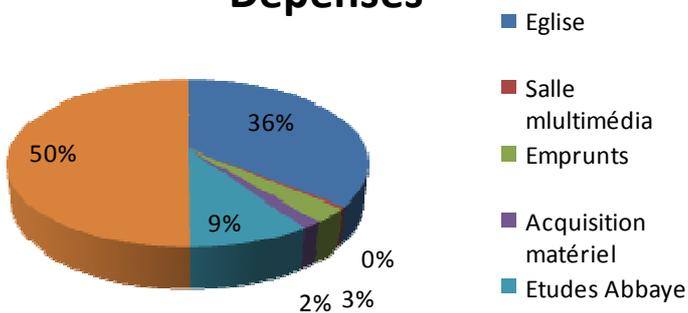


Recettes

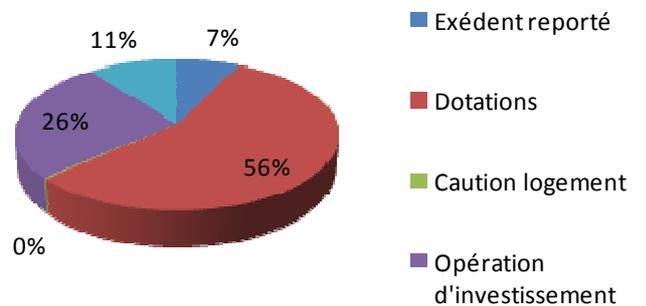


Section d'investissement : 390 008 €

Dépenses



Recettes

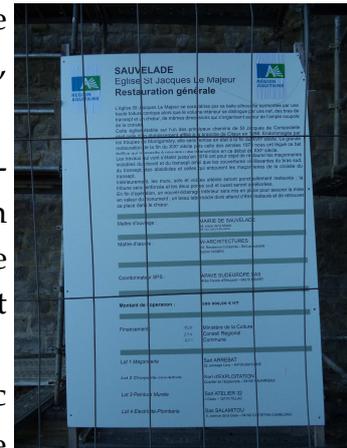


REALISATIONS

Rénovation de l'église :



La commune de Sauvelade est propriétaire d'anciens bâtiments abbatiaux accolés à l'église. Ce site exceptionnel, situé sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, accueille de nombreux pèlerins et touristes. Fière de ce patrimoine et soucieuse de préserver son intégrité, la commune a entrepris de nombreux travaux de restauration et d'aménagement sur ce complexe. Ainsi, l'église, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, est en cours de restauration depuis le début de l'année. De même, ont été aménagés il y a quelques années un gîte d'étape d'une capacité de 18 lits ainsi qu'un multiservice comprenant en particulier un restaurant. Quant à l'abbaye, des travaux de réfection au niveau de la toiture ont été entrepris afin de mettre le bâtiment hors eau. La commune souhaite aujourd'hui poursuivre cette réhabilitation en créant une série de logements au premier étage et un gîte au niveau des combles, afin de faire revivre cet édifice et répondre aux besoins des habitants et des touristes. Pour des raisons de sécurité, l'église sera fermée au public pendant toute la durée des travaux intérieurs. En cas de décès s'adresser à la mairie pour l'organisation des offices religieux.



Construction d'un abribus supplémentaire

L'arrêt de bus « Lagor-Arramoun » a été déplacé au « Camin de Causet » pour le service scolaire du lycée de Mourenx.

Pour plus de confort, un abribus a été implanté. Nous remercions la C.C.L.O et les personnes qui nous ont aidées à le monter.

TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, le conseil municipal a décidé à compter du 1er janvier 2016 :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1%
- De ne pas instaurer d'exonérations particulières.

Le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

&

La **taxe d'aménagement** (ou TA) est une taxe instituée à compter du 1er mars 2012 au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale, du département et de la région, afin de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis dans les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales.

Cette taxe est due pour toutes opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable). Son montant est déterminé par rapport à la somme des surfaces closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80m, calculée à partir du nu intérieur des façades (hors épaisseur des murs extérieurs, espaces vides (trémies), escaliers et éventuels ascenseurs).

Pour s'adapter aux évolutions du marché, les valeurs au mètre carré de surface de construction constituant l'assiette de la taxe d'aménagement perçue à l'occasion de la construction ou de la rénovation, sont actualisées au 1er janvier de chaque année, en fonction du dernier indice du coût de la construction connu à cette date, et arrondies à l'euro inférieur.

Elle succède, dans le cadre d'une importante réforme de la fiscalité d'urbanisme, à la taxe locale d'équipement, et remplace (dans les zones dotées d'un PLU ou d'un POS et dans les communautés urbaines) une dizaine d'anciennes taxes et participations dont les PAE, TLE, TDENS qui était associées aux permis et déclarations préalables.

La taxe d'aménagement ne doit pas être confondue avec la taxe d'habitation ou la taxe foncière.



SCOLARITE

Mercredi 6 mai : c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons observé les étoiles avec les enfants et leurs maîtresses. Merci à l'association Lacq Odyssée pour sa participation à l'organisation de cette belle soirée.



Vendredi 12 juin : nous avons pu assister à une grande soirée théâtrale organisée par les élèves et leurs enseignantes. En première partie du spectacle, ils ont joué « Le Petit Prince » puis, en seconde partie, « Petit Chaka/Petite Eva ». Le public, très nombreux, a apprécié la prestation des enfants. Peut-être y aura-t-il parmi eux de futurs grands comédiens. Un buffet préparé par les parents d'élèves a été offert au public à la fin du spectacle.



Encore merci à tous ceux qui se sont impliqués, ainsi qu'aux enseignantes qui ont fait un travail remarquable pour que cette soirée soit réussie.

Jeudi 2 juillet : L'association de pêche des Bayses a organisé, avec l'aide de la municipalité une journée découverte à l'intention des élèves du groupe scolaire Sauvelade/Vielleségure. Ainsi, la pêche et les milieux aquatiques n'ont plus de secret pour ces jeunes.



Au total, 23 élèves ont découvert le ruisseau le Laà et son environnement avec les bénévoles de l'association des Bayses. Dans la rivière, à l'aide d'aquascope et de petites épuisettes, les jeunes ont récolté dans le lit du ruisseau différentes petites bêtes vivant dans l'eau. Les élèves ont sorti de l'eau plus de 90 truites en seulement deux heures, avant de se les partager. Pour terminer cette journée de pêche, un diplôme d'honneur de bon pêcheur a été remis à chaque enfant.

Le tableau numérique :

Le TBI (Tableau Blanc Interactif) a été installé à l'école de Sauvelade pour le plus grand plaisir des enseignants et des enfants du cycle 3 du R.P.I. Sauvelade/Vielleségure. Cet investissement d'un montant de 3000 € a été financé par la commune de Sauvelade, avec une participation de 800 € correspondant au chèque gagné par l'école lors du jeu concours organisé par la Société REXAM.



Le TBI offre une large surface de projection visible par tous, et sur laquelle chacun peut intervenir. Cela permet de placer toute la classe dans la même situation d'apprentissage, en étant sûr que tous les élèves visualisent exactement la même chose, et avec une attention certainement plus forte que devant un manuel ou une photocopie. Cela permet de développer de nombreuses possibilités de travaux en communs : rédaction collective d'un texte, découverte des pages préalablement numérisées d'un album, navigation sur Internet... Sans le TBI ce type d'expériences serait impossible, ou du moins beaucoup plus difficile à mettre en œuvre.

L'intérêt majeur du TBI est de favoriser **l'interactivité** entre professeur et élèves. Cet outil suscite la curiosité et l'intérêt des enfants, et rend les enseignements plus ludiques et stimulants.

RETOUR SUR UNE ANNEE DE T.A.P.

(Temps d'Accueil Périscolaire)

Visible sur le site de la commune dans la rubrique scolarité



Dans le cadre de la refonte de l'école, le gouvernement a proposé une réforme qui impose de nouveaux rythmes scolaires aux écoles maternelles et élémentaires.

Depuis la rentrée de septembre 2014, les élèves se sont adaptés à un nouveau fonctionnement : les cours se terminent désormais à 15h45 et l'école est obligatoire le mercredi matin pour maintenir le temps d'enseignement à 24h00 par semaine. La commune de Sauvelade assure l'organisation des T.A.P. les mardis et vendredis.

Malgré l'inquiétude qui régnait en début d'année scolaire, le bilan est aujourd'hui positif.

Virginie LEES et les intervenants se sont investis pour proposer des activités qui plaisent aux enfants. Le bilan fait apparaître que plus de 90% des élèves fréquentent ce temps d'accueil. La commune de Sauvelade propose des activités gratuites. Les enfants ont pu participer à des ateliers découvertes sportives comme la danse, le rugby, ou l'initiation au théâtre, à la cuisine, sécurité routière, fonctionnement de la mairie etc....

LE TELETHON



A l'occasion des différentes animations mises en place pour le Téléthon, la commune de Sauvelade a organisé un après-midi théâtre amateurs avec la compagnie « Les Pieds dans l'Eau » de Mourenx qui nous ont interprété quelques saynètes, rassemblées sous le titre : **ça va ? Et vous ?** »

Malgré la faible participation des villageois, nous avons passé un très bon moment en compagnie des acteurs et des enfants de l'école qui se sont investis dans la lecture d'un très joli texte.

Nous remercions les acteurs, les enfants et leur enseignante, ainsi que les parents et les membres du conseil municipal qui nous ont aidé pour que cette animations soit réussie.

Une collecte de piles, de téléphones ainsi qu'un lâcher de ballons et une vente de crêpes ont également eu lieu à l'école.





INFORMATIONS

Suite à l'appel à candidature d'Eco-Emballages, la CCLO a été retenue pour étendre la collecte à tous les emballages ménagers.

Ainsi, tous les emballages plastiques sont désormais collectés dans le bac à couvercle jaune dans lequel on jette déjà bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, papiers, briques alimentaires et petits cartons.

C'est donc le moment de faire encore maigrir nos poubelles !

Pour vous y aider, la CCLO va éditer un mémo du tri inséré dans le magazine de la collectivité diffusé au mois de janvier 2016.

Evènement mémorable à Sauvelade

Pendant la seconde guerre mondiale, de nombreux enfants juifs étaient cachés à la campagne, particulièrement dans la zone dite libre. Plusieurs de ces enfants ont ainsi été accueillis à Sauvelade et furent sauvés d'une probable extermination. L'un d'entre eux, dénommé M. AUMALLEY fût hébergé par la famille MOULIERE et a fréquenté l'école de Sauvelade. Il est parti ultérieurement en Israël. Nous avons appris que son épouse et son fils, respectant ses dernières volontés, sont venus répandre ses cendres dans le Lâa. Ce choix traduisait son fort attachement à cette terre qui l'avait protégé.

La Maison pour tous



Location salle	1 jour	2 jours
Habitants du village	60€	100€
Extérieurs au village	Néant	400€
Chauffage	50€/jour	50€/jour
Gaz	20€(forfait)	20€(forfait)
Location tables 1,50€ (gratuit pour les villageois)		
Location de chaises 0,45€l'une (gratuit pour les villageois)		
Caution 500€pour tout le monde avec une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile pour les accidents corporels et matériels pouvant intervenir pendant l'utilisation de la salle ainsi que pour les dommages subis aux biens entreposés par les utilisateurs.		

Les associations signeront une convention en début d'année, et déposeront la liste des membres de leur bureau, l'attestation d'assurance et un chèque de caution de 500€ . Ces documents seront valables pour toute l'année civile.

Dans le cas d'un décès d'un membre d'une famille du village, la salle sera prêtée gracieusement et exemptée de convention.



Recensement de la population : Commune de Sauvelade

Populations légales au 1er janvier 2013 en vigueur à compter du 1er janvier 2016

Population municipale :	265
Population comptée à part :	4
Population totale :	269

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune:

- Les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune;
- Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune;
- Les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études;
- Les personnes sans domicile fixe rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

La population totale est la somme de la population municipale et de la population comptée à part.

LE SAVIEZ-VOUS

Permis de conduire et dérogation pour l'activité agricole :

Depuis le 08 août 2015, toute personne en possession de son permis B peut conduire un véhicule agricole. En effet, l'article 87 de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives a été remplacé par l'article 27 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques. Ce nouveau texte modifie l'article L221-2 du code de la route, son objectif étant d'élargir le champ d'application de la dérogation du permis poids lourd et l'autorisation accordée de conduire des véhicules agricoles avec un simple permis B. Cette dérogation avait été accordée à certaines catégories de conducteurs : ceux qui avaient cessé leur activité agricole, mais aussi les employés municipaux, ainsi que les affouagistes, ceci afin de pouvoir conduire les tracteurs des communes et pour des usages autres qu'agricoles ou forestiers.

Aujourd'hui, toute personne titulaire du permis B (voiture) peut conduire tous les véhicules et appareils agricoles ou forestiers dont la vitesse n'excède pas 40 kilomètres par heure, ainsi que les véhicules qui peuvent y être assimilés. *(Plus de renseignements sur www.sauvelade.fr dans la rubrique actualités-chambre d'agriculture.)*

Eau et assainissement : Syndicat Intercommunal Gave & Baïse

Tarifs de la redevance du service d'entretien des installations d'assainissement non collectif, pour l'année 2016:

N° Prix	PRESTATIONS	TARIFS TTC
1	Vidange et nettoyage fosse septique ou fosse toutes eaux ou fosse d'accumulation ou décanteur de microstation jusqu'à 4m ³ inclus	175 €
2	Vidange et nettoyage fosse septique ou fosse toutes eaux ou fosse d'accumulation ou décanteur de microstation entre 4m ³ et 8m ³ inclus	235 €
3	Vidange et nettoyage fosse septique ou fosse toutes eaux ou fosse d'accumulation ou décanteur de microstation au-delà de 8m ³	355 €
4	Plus-value au prix n° 1 à 3 pour une durée d'intervention supplémentaire sur site (par tranche de 30mn)	45 €
5	Forfait de déplacement sans prestation dû soit au refus de la personne présente soit au non respect des conditions d'accessibilité des ouvrages par l'utilisateur	45 €

Bibliothèque salle informatique :

Le point bibliothèque salle informatique sera ouvert au public le **1er mardi du mois de 16h30 à 17h30**. Un responsable se tiendra à votre disposition pour vous aider dans vos recherches.

Il y aura également la possibilité d'organiser des formations informatiques, internet ou autres.

Si vous êtes intéressé, merci de vous inscrire en mairie, nous organiserons des petits stages en fonction de la demande.



 **URGENCES**

Pompiers : 18
SAMU : 15
Police : 17

112

Pour toutes urgences,
composez le 112.
Ce numéro est prioritaire et
fonctionne sur les téléphones
fixes et portables. Vous serez
redirigés vers le service
approprié.



Communauté de Communes de LACQ-ORTHEZ

 **05.59.60.03.46**

Rond Point des chênes BP 73 - 64150 MOURENX
09 Avenue du Pesqué 641300 ORTHEZ

contact@cc-lacqorthes.fr www.cc-lacqorthes.fr

Déchetterie  **05.59.67.31.89**

RD 275 27 Rte de Loubieng
64300 MASLACQ

www.cc-lacqorthes.fr



Mobilacq 64  **0800 64 24 64**

Transport à la demande
www.cc-lacqorthes.fr

Les Chasseurs  **06.70.26.65.51**

Président : BUSQUET Jacques
Vice -Président : HAURAT Didier
Trésorier : PLAA Didier
Secrétaire : CAMPAGNE IBARCQ Denis

Comité des fêtes:  **05.59.67.33.28**

Président : LABISTE Maxime /HAUTBOIS Vincent
Trésorier : MONTANE-LABISTE Christelle
Secrétaire : LABARTHE Bénédicte



Silva Lata  **06.17.55.92.80**

Président : MONTANE Denise
Vice-président : LEGLISE Michel
Trésorier : ASPESBERRO Paulette
Secrétaire : GROSCLAUDE Claudette



A.P.E.  **06.88.77.77.97**

Président : CAZANAVE Jean-Claude
Vice-président : MEYER Régis
Trésorier : DUVIGNAU Emmanuelle /BERGEZ-DOMECQ Céline
Secrétaire : GUINLE Valérie/ GUIRAUD Céline

Amicale 3ème âge  **05.59.67.63.95**

Pierre TUQUAT

Ce bulletin a été conçu et réalisé par la « Commission Bulletin » du Conseil Municipal

Jean Claude MORERE Nadine CHADES

Valérie CAMPAGNE IBARCQ Laure DABADIE

Nous remercions également les divers rédacteurs d'articles pour contribution à ce bulletin.